

IMPLANTATION :

Les diamètres d'entrée et de sortie de la station d'ANC sont de 100 mm.

Afin de limiter les risques de colmatage par les graisses figées de cuisine de la conduite d'amenée des eaux usées domestiques brutes, la station d'ANC doit être placée le plus près possible de l'habitation (10 mètres maximum). La conduite d'amenée des eaux usées domestiques doit avoir une pente minimale comprise entre 2 % et 4 %. La conduite de sortie doit avoir une pente minimale de 0,5 %.

Les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées à la station d'ANC. Toutes les consignes de sécurité en vigueur sont à respecter ; L'excavation nécessaire pour l'installation des systèmes est d'une profondeur supérieur à 1,3 m. Veillez à ce que la réalisation et la sécurité de la fouille correspondent à la NF DTU 64.1. Les fouilles doivent être équipées de blindage ou talutées comme décrit dans la NF DTU 64.1

Les couvercles doivent rester accessibles pour l'entretien. La cuve doit rester accessible pour la vidange. - Le périmètre préservé de toutes charges roulantes, permanentes ou temporaires.

La distance minimale de la cuve par rapport aux charges roulantes et permanentes est de minimum 3,00 m.

Emprise au sol

Modèle N-ECO 5 EH (de 1 à 5 EH)

Longueur 2,26 m - Largeur 2,26 m - Hauteur fouille 2,45-2,75 m - Emprise au sol 2,56 x 2,56 m

Modèle N-ECO 12 EH (de 6 à 12 EH)

Longueur 4,67 m - Largeur 2,26 m - Hauteur fouille 2,45-2,75 m - Emprise au sol 4,97 x 2,56 m

Modèle N-ECO 18 EH (de 13 à 18 EH)

Longueur 7,08 m - Largeur 2,26 m - Hauteur fouille 2,45-2,75 m - Emprise au sol 7,38 x 2,56 m

Distances entre les cuves : 15 cm

Les dimensions de l'excavation sont à établir de manière à ce qu'entre la cuve et la paroi de l'excavation, il y ait un écart d'au moins 15 cm. Le fond de la fouille est arasé à au moins 15 cm au-dessous de la cote prévue afin de permettre l'installation d'un lit de pose de gravillons.

Le fond de fouille sera stabilisé avec du sable ou gravillon de faible granulométrie (4/6 ou 6/10) sur une épaisseur de 15 cm compacté et dressé

de niveau. Le gravillon de faible granulométrie permet d'éviter les transferts de charge et ainsi garantissant la stabilité de la station d'ANC.

Vérifier l'horizontalité des cuves / de la cuve.

Aucun écart à l'horizontalité n'est tolérable.

Il est possible de disposer une rehausse complémentaire de 30 cm max.

Aucune charge roulante ou statique n'est possible à moins de 3 m du dispositif. En cas de charges prévisibles sur les cuves, la réalisation d'une dalle de répartition en béton armé (dimensionnée par BE) qui ne s'appuie pas sur la cuve est nécessaire. Il faut veiller à ne pas marcher sur les couvercles.

Remblayage

Le remblayage latéral de la cuve enterrée est effectué symétriquement, en couches successives, avec du sable. Il est nécessaire de procéder au remplissage en eau de la cuve afin d'équilibrer les pressions dès le début du remblayage.

Raccordement des canalisations en entrée et en sortie de cuve

Le raccordement des canalisations à la cuve doit être réalisé de façon étanche après la mise en eau de la cuve. Afin de tenir compte du tassement naturel du sol après remblayage définitif, les raccordements sont souples et conçus pour éviter les fuites ou les infiltrations d'eau.

Pour identifier les sorties et entrées des cuves, se référer aux schémas de l'annexe 4.

Les raccordements des tuyaux d'entrée et de sortie doivent être exécutés de manière étanche. L'étanchéité des raccordements hydrauliques doit être vérifiée.

Remblayage en surface

Le remblayage final de la cuve est réalisé après raccordement des canalisations et mise en place des rehausses éventuelles. Le remblai est réalisé à l'aide de la terre végétale et débarrassé de tous les éléments caillouteux ou pointus. Le remblayage est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus du sol, de part et d'autre des tampons, pour tenir compte du tassement ultérieur.

Contraintes d'installation en présence d'un terrain humide (présence de nappe phréatique permanente ou temporaire)

Dans le cas de sols difficiles (exemple : imperméable, argileux, etc.) ou d'une nappe, le remblayage doit être réalisé avec du sable ou du gravillon de petite taille (2/4 ou 4/6) stable.

Dans le cas d'une possible remontée de la nappe, l'installation doit prévoir la mise en place d'un poste de relevage en sortie de dispositif, avec les prescriptions suivantes :

- Le poste devra être conforme à la norme EN 12050 -2 (version 2015) pour une pose en conditions humides.
- Les eaux traitées sont relevées au-dessus du niveau max. de la nappe.
- Pour éviter que l'eau de nappe n'entre dans le filtre, les raccordements des canalisations doivent être effectués de manière étanche.
- La jonction entre le dispositif de traitement et le poste de relevage devra être mis en œuvre afin d'éviter toute infiltration d'eau.

Remplir les compartiments de la station d'eau en même temps que l'opération de remblai afin d'équilibrer les pressions

- Les cuves NTG constituées en PE et Polyuréthane sont stables, durables, étanches et inaltérables au contact des eaux domestiques.

Si les cuves sont installées dans une nappe phréatique proche de la surface, des protections contre la sous-pression hydrostatique sont à prévoir.

Quatre points d'ancrage sur la cuve permettent d'arrimer la station d'ANC sur une dalle d'ancrage.

- **Couler une dalle d'ancrage d'une épaisseur de 15 cm minimum.**

Pour permettre une baisse de la pression liée à la nappe phréatique dans les terrains humides (présence d'hydromorphie), il faut prévoir la mise en place d'un **puits de décompression** à l'aide d'un tube PVC de Ø 125 ou 150 mm perforé en partie inférieure et prévoir un regard de visite en béton ou PVC. Lors de l'installation, l'excavation doit être accompagnée d'un rabattement de nappe.

Le niveau de remontée maximum de la nappe est de 1,60 m.

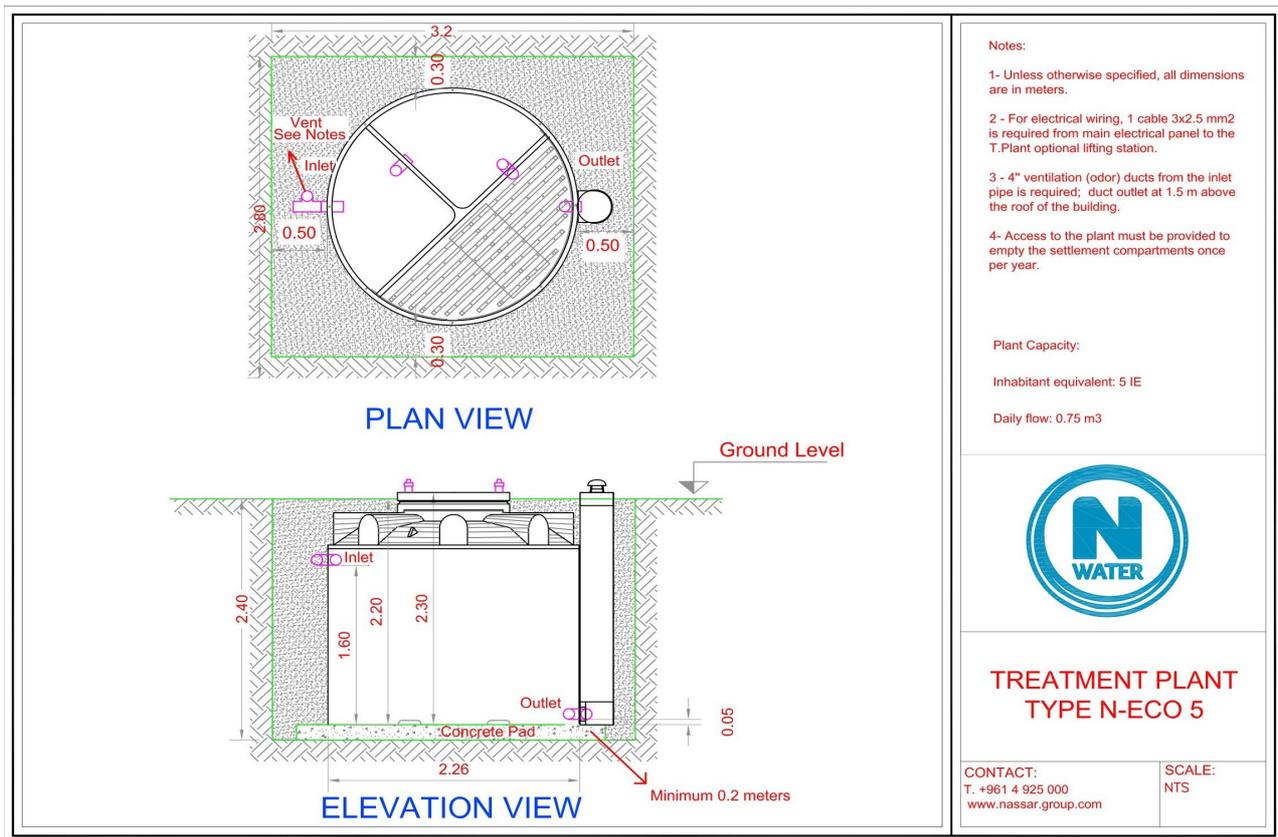
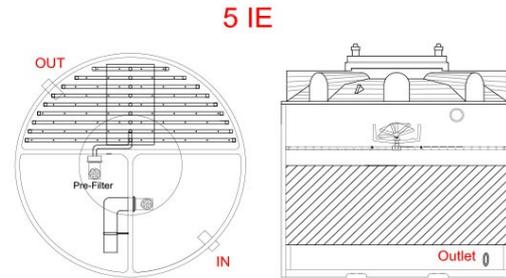
Regard de prélèvement En absence d'un poste de relevage, un regard de prélèvement devra être installé en aval du filtre compact.

Mise en service

Lors de la mise en service, vérifiez l'horizontalité de l'auget et des rampes de distribution.

Cas N-ECO12 et N-ECO18 : **IL est nécessaire de vérifier** l'horizontalité des tuyaux d'alimentation des augets, pour assurer une bonne équi-répartition. Les vannes sont réglées et vérifiées dans nos ateliers d'assemblage avant la mise en service.

FILTRE N-ECO 5 EH



Modèle N-ECO 5 EH

Longueur 2,26 m - Largeur 2,26 m - Hauteur fouille 2,45-2,75 m -
Emprise au sol 2,56 x 2,56 m Poids 900 kg

Informations : 06 22 79 42 73